



Dettes du conjoint sous régimes de la communauté réduite aux acqu

Par **larevelliere**, le **29/11/2008** à **13:38**

Bonjour,

je me suis marié en septembre 2008 sous le régime de La communauté réduite aux acquêts. Actuellement nous vivons chacun dans nos appartements respectifs car mon conjoint héberge son fils de 33 ans qui est sans ressources. J'ai appris après le mariage que mon conjoint ne paie plus son loyer depuis plusieurs mois (au moins 3 mois) et que son bailleur (social) lance une procédure d'expulsion envers lui. D'autre part, il est artisan en nom propre et commence à avoir des problèmes de paiement de factures. Ma question est quel est mon degré d'engagement et de responsabilités envers les créanciers concernant ses dettes de logement et d'entreprise.